

Stupéfiants—Loi

Je tiens à rendre hommage au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin), parce qu'elle a, selon moi, de grandes qualités humanitaires. Il y a environ un an, elle avait chargé un groupe d'étude ministériel d'examiner l'importante question des méthodes utilisées pour soulager la douleur. Elle a consulté le Dr Kenneth Walker, qui est venu à Ottawa, et elle a sans doute demandé aussi l'avis de conseillers au ministère. Elle a récemment déclaré à la Chambre qu'il avait enfin été décidé que la loi canadienne suscitait suffisamment de doutes et qu'il existait assez de preuves pour qu'on mène des essais pendant quelque temps, afin d'établir si l'usage de l'héroïne devait être autorisé, non pas pour tous les malades, mais au moins pour certains d'entre eux, en vue de soulager les horribles douleurs qui m'ont été décrites et dont d'autres députés et presque toutes les familles du Canada qui ont eu un ami ou un parent atteint de cancer ont pu se rendre compte. Ces essais pourront maintenant avoir lieu et ils seront fort utiles. C'est à cause de tous ceux qui ont communiqué avec moi, du travail du Dr Kenneth Walker et de la préoccupation exprimée par bien des gens à la Chambre et ailleurs que le ministre a pu montrer ses grandes qualités humanitaires.

Je pourrais citer une multitude d'avis médicaux contradictoires. Je n'en ai pas l'intention, même si ces avis sont consignés dans mes dossiers. Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais vous lire un résumé d'une lettre que j'ai reçue d'un médecin de ma circonscription et qui décrit très bien la situation actuelle. Cette lettre est signée par le Dr D. B. Cunningham et elle est écrite sur le papier à en-tête de l'hôpital Queensway-Carleton dans la ville de Nepean. Voici ce qu'il dit:

J'ai été reçu médecin en 1966, à Édimbourg, en Écosse. J'ai depuis fait divers stages d'internat en médecine interne, en chirurgie, en obstétrique et en médecine générale. Plus récemment, je me suis spécialisé en radiologie diagnostique et, depuis mon arrivée au Canada, en 1973, c'est la spécialité que j'exerce.

Cependant, avant de faire des stages en radiologie et dans d'autres branches médicales, j'ai eu bien des occasions de prescrire de l'héroïne et je l'ai d'ailleurs fait. Comme vous le savez, ce médicament peut s'obtenir sur ordonnance au Royaume-Uni...

● (1520)

Soit dit en passant, on peut se la procurer dans 37 autres pays du monde.

... et il n'était pas rare que nous la servions à l'état pur ou mélangée à d'autres drogues en une merveilleuse décoction dont nous parlions comme du cocktail Brompton, les malades qui en avaient le plus besoin étant évidemment les cancéreux avancés ou à la phase terminale. Vous savez sans doute que certains cancéreux ressentent de si vives douleurs qu'il faut le voir pour le croire.

A dire vrai, c'est avec un sentiment d'horreur que j'ai découvert, au moment où je suis venu m'établir au Canada, que l'on ne pouvait pas administrer cette drogue aux Canadiens. Je trouve tout à fait incompréhensible que ceux qui sont atteints de maladies infiniment douloureuses et qui en auraient grandement besoin ne puissent pas en obtenir. Le fait qu'ils puissent ou non s'en procurer sur ordonnance du médecin n'a rien à voir avec le commerce illégitime de cette drogue. A mon avis, si l'utilisation médicale de l'héroïne était légalisée, cela n'accroîtrait pas pour autant de façon marquée le nombre des héroïnomanes qui en abusent. Et même si elle devait l'accroître, je me demande si nous aurions moralement le droit de priver de cette drogue les malades qui en ont besoin, sous prétexte de réduire le nombre des héroïnomanes.

L'héroïne réussit mieux que tout autre drogue à supprimer la douleur et j'estime que les malades devraient pouvoir l'obtenir sur ordonnance, surtout les cancéreux avancés ou à la phase terminale.

Je serais disposé à souscrire en privé et en public à toute initiative ou mesure législative qui permettrait d'administrer cette drogue au Canada, sur prescription bien entendu.

J'ai reçu des lettres d'enseignants, de professeurs d'université et de médecins qui m'ont affirmé que ce problème était d'ordre médical. Je leur ai répondu par l'affirmative, que c'était effectivement un problème d'ordre médical, mais aussi d'ordre social. Qu'il s'agisse des professions médicale ou juridique, le grand public doit être en mesure de surveiller de près leur exercice et de dire son mot sur la façon dont elles sont pratiquées, ainsi que sur la politique gouvernementale les concernant. C'est là mon avis, dont je fais part à la Chambre au cours des quelques minutes qui me sont imparties, au sujet de l'utilisation bénéfique que l'on peut faire de cette drogue.

Je voudrais lire une autre lettre que m'a envoyée cette fois un de mes électeurs, décédé depuis dans les affres du cancer. Voici ce qu'il y avait écrit:

Je voudrais que toutes les personnes qui y sont opposées connaissent les affres par lesquelles passe un malade atteint d'un cancer terminal pendant son agonie.

Il poursuit en ces termes:

Qu'en pensent tous nos députés fédéraux et provinciaux qui envoient des bulletins tous les mois pour nous informer de toutes les bonnes choses qu'ils ont faites pour nous? Quand on leur demande de prendre position, ils nous répondent toujours de manière évasive.

Les politiciens et les membres de l'Association médicale canadienne craignent-ils que les patients atteints d'un cancer terminal deviennent des toxicomanes? De toute façon, quelle différence cela peut bien faire quand 99,9 p. 100 d'entre eux sont sur le point de mourir.

Monsieur le Président, je ne peux citer toutes les lettres, mais je suis prêt à les communiquer à tous les députés que cela intéresse. Elles sont typiques des réponses au questionnaire. J'ai reçu des lettres d'infirmiers et d'aides-infirmiers. Le soir après le dépôt du projet de loi à la Chambre, une infirmière m'a abordé à un bal d'une association locale de Barrhaven et m'a avoué: «M. Baker, c'est un bon projet de loi. Il est nécessaire et j'espère que le Parlement va l'adopter. Je côtoie quotidiennement ces patients. Je passe toutes mes nuits à leur chevet. Les gens peuvent bien dire ce qu'ils veulent, j'ai constaté que les méthodes thérapeutiques actuelles ne sont pas toujours efficaces. Il faudrait faire davantage.» Même s'il n'y avait que quelques personnes dont nous pouvions apaiser la souffrance de cette façon, je pense que cela vaudrait la peine.

A la question de savoir si cette mesure devrait entrer en vigueur ou pas, une infirmière diplômée a répondu ceci:

Absolument! Dépêchez-vous de prendre la décision! Les souffrances de beaucoup de patients sont insupportables. Si la morphine, la cocaïne, le démerol sont considérés comme des stupéfiants, il faut permettre aux médecins d'alléger les souffrances des patients sur lesquels les autres médicaments n'ont pas d'effet. Le cancer est la maladie des années 80. Il faut la combattre par tous les moyens.

A la question «Êtes-vous favorable à l'utilisation de l'héroïne?», une autre infirmière a répondu ceci:

Tout à fait. Je suis infirmière et je vois de nombreux patients souffrir. L'argent que nous consacrons aux services de santé ne suffit pas à régler le problème. Il faut recourir à d'autres méthodes.

Une autre infirmière a répondu:

Je travaille dans le domaine de la santé et je suis d'avis qu'on doit autoriser l'administration de tout médicament qui peut soulager les souffrances des cancéreux.